RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

203

NUMÉRO

Lundi 23 mai 2005

PROJET D'AVIS SUR « LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE EN 2005 »

RAPPORTEUR :
LUC GUYAU
AU NOM DE LA SECTION DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES ET DE LA CONJONCTURE
PRÉSIDÉE PAR
HENRI DE BENOIST

Dans son avis de conjoncture, désormais annuel et non plus semestriel, notre Assemblée met en avant 20 propositions – conjuguant la nécessaire efficacité économique et l'impératif de justice sociale – qui permettraient à l'Europe de sortir de sa morosité et à la France de retrouver confiance dans ses propres capacités.

Assemblée plénière
des 24 et 25 mai 2005

Avertissement : cette Note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné, éventuellement amendé, et voté par l'assemblée plénière des 24 et 25 mai 2005

■ Publication 01 44 43 60 47
Service de la communication
■ Diffusion 01 44 43 63 30
Service des archives et de la distribution
■ Service de presse 01 44 43 61 25/21
■ ISSN 1767-8188
■ www.ces.fr

❋ **Proposition 1** : Le gouvernement devrait peser en faveur **d'interventions concertées sur le marché des changes** afin de rétablir une parité entre l'euro et le dollar non pénalisante pour la compétitivité des entreprises européennes.

❋ **Proposition 2** : Une **augmentation du taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) serait totalement inopportune.** Si la chute du dollar s'accélérait, l'intérêt de la zone euro devrait même la conduire à le baisser.

La question des changes est au cœur des problèmes de l'économie mondiale

La croissance des Etats-Unis devrait demeurer l'un des moteurs essentiels de la conjoncture mondiale en 2005. Mais ses gigantesques « déficits jumeaux » (budgétaire et de la balance des paiements) perturbent aussi gravement l'équilibre mondial. La perspective généralement retenue est celle d'un dollar encore plus faible et l'hypothèse qui verrait le billet vert décrocher de manière incontrôlée est même envisagée : la forte hausse des taux finirait par entraîner une récession généralisée.

*

❋ **Proposition 3 :** Il est urgent de **réexaminer la politique énergétique globale à long terme** (économies d'énergie, mise en place de sources de substitution, recherche...).

❋ **Proposition 4 :** Les **nouvelles contributions financières internationales pour l'aide au développement,** telles que celles avancées par le Président de la République, méritent d'être soutenues.

❋ **Proposition 5** : **L'annulation de la dette des pays les plus pauvres** peut permettre de sortir du cercle vicieux de l'endettement à condition de s'inscrire dans le cadre d'une véritable stratégie de développement.

❋ **Proposition 6** : **Une recomposition d'ensemble des institutions internationales** s'impose afin d'associer davantage les pays émergents. La proposition visant à créer un *« Conseil de sécurité économique et social »* va dans ce sens.

Un véritable développement doit prendre en compte l'impact social et environnemental de la croissance

Les besoins croissants des pays développés et des nations émergentes pèseront durablement sur les cours des matières premières, posant même la question de l'épuisement des ressources. L'exclusion des pays du Sud du mécanisme prévu par le protocole de Kyoto pourra difficilement être maintenue, de même que le refus des Etats-Unis, jusqu'à présent désireux de conserver leur mode de vie. Malgré l'apparition des « nouveaux Grands » (Chine, Inde, Brésil...), le G7 produit les deux-tiers des richesses du monde tandis que les 49 pays « les moins avancés », essentiellement africains, doivent se contenter de moins de 1 %.

*

❋ **Proposition 7** : **Les questions liées au développement des droits sociaux et à la protection de l'environnement** ne constituent pas un frein pour la croissance économique et **doivent être partie intégrante de la relance de la stratégie de Lisbonne**.

❋ **Proposition 8** : Dans le cadre de la discussion sur les perspectives financières pour la période 2007-2013, **notre Assemblée réaffirme son souhait de voir le budget européen atteindre 1,14 % du RNB de l'Union.**

La relance de la stratégie de Lisbonne doit être mise au service de l'activité économique et de l'emploi

L'Europe – qui connaît actuellement un taux de chômage de 8,9 % (plus de 19 millions de personnes) – n'a pas d'autre choix que d'améliorer son économie de la connaissance (recherche et innovation) si elle veut relever les défis posés par l'Asie et les Etats-Unis. Depuis 2000, la progression des taux d'emploi privilégiée par la stratégie de Lisbonne a été relativement limitée. Il convient également d'en souligner l'ambiguïté : il est nécessaire de prendre garde aux éléments de précarité qui s'attachent à certains types de contrats. Les progrès de productivité ont de plus en plus comme conditions une formation initiale de qualité et l'accès de tous à la formation tout au long de la vie.

*

❋ **Proposition 9 :** Il est inopportun de relever les taux directeurs de la BCE. Celle-ci devrait aussi envisager **une diversification de la gamme des instruments de la politique monétaire** afin d'orienter davantage les liquidités vers l'investissement productif.

❋ **Proposition 10 :** C'est en adoptant des **décisions budgétaires coordonnées** afin de pouvoir s'adapter à la conjoncture que l'Europe parviendra à accélérer sa croissance.

❋ **Proposition 11 : Un véritable pilotage de l'Europe** passe par la coordination entre les politiques budgétaires, les questions monétaires et les autres instruments communautaires, sans exclure la protection du marché européen en cas de crise grave.

Une meilleure coordination des politiques macroéconomiques en Europe est indispensable

La BCE a jusqu'à présent résisté à la tentation de relever son taux directeur compte tenu d'un risque inflationniste maîtrisé, du manque de vigueur de la croissance et de la nécessité d'éviter une appréciation supplémentaire de la monnaie européenne. Par ailleurs, seule la moitié des membres de la zone euro se situent franchement sous le seuil des 3 % du PIB, parmi lesquels les trois principales économies (Allemagne, France et Italie) et le ratio de dette publique dépasse 71 % du PIB. Les marges de manœuvre pour une impulsion budgétaire sont donc limitées. Mais, appliquer des politiques budgétaires trop rigoureuses serait inapproprié au moment où la croissance est si fragile. Le Conseil européen du 22 mars 2005 a finalement adopté une refonte du Pacte de stabilité tenant compte des critiques (émises notamment par notre Assemblée) sur son automaticité excessive.

*

❋ **Proposition 12** : **Le renouveau du volontarisme en matière industrielle** est nécessaire afin d'offrir aux entreprises de toutes tailles un cadre propice à l'innovation. A cet égard, il conviendra de veiller à la pérennité des financements par l'Agence de l'innovation industrielle et à la coordination des actions au niveau européen.

❋ **Proposition 13** : Le nouveau dispositif qui viendra se substituer à **la taxe professionnelle** devra prendre en compte la diversité des activités économiques et le nécessaire renforcement de la vitalité des PME ainsi que leur ancrage dans les territoires.

La compétitivité des entreprises françaises doit être consolidée

La contre-performance des échanges extérieurs français s'explique par une spécialisation inadaptée à la demande mondiale et par un effet compétitivité-prix lié à l'appréciation de l'euro. La France, comme les autres pays industrialisés, est bousculée par l'émergence de nouveaux pays et les mouvements de délocalisation. La rentabilité des entreprises s'est globalement redressée en 2004. Celles-ci restent toutefois prudentes en matière d'investissement et maintiennent une logique de désendettement, favorisent la distribution de dividendes, voire rachètent leurs propres actions. C'est dans ce contexte que M. Jean-Louis Beffa a remis au Président de la République son rapport en faveur d'une « nouvelle politique industrielle ».

*

❋ **Proposition 14 :** Les débats autour de la **mesure de l'inflation** (et donc du pouvoir d'achat) justifieraient une évaluation s'appuyant sur les travaux du CNIS, ouverte à tous les acteurs économiques et sociaux.

❋ **Proposition 15 : Une relance des négociations entre les partenaires sociaux**, notamment au niveau des branches professionnelles, est nécessaire afin d'aborder collectivement les questions d'emploi, de salaires et de conditions de travail.

❋ **Proposition 16 :** Des efforts sont tout particulièrement souhaitables pour résoudre les **difficultés de recrutement que connaissent certains métiers**, ce qui implique de **les rendre plus attractifs** (image, conditions de travail, rémunérations, perspectives de carrière, formation...).

❋ **Proposition 17 :** Avec la fin du processus de convergence des garanties mensuelles de rémunération et conformément aux engagements du gouvernement, il convient d'en **revenir aux règles légales de revalorisation du SMIC**.

❋ **Proposition 18 : Une répartition plus équilibrée des efforts et des bénéfices de la politique fiscale est indispensable**. La priorité donnée à la baisse de l'impôt sur le revenu, seul prélèvement progressif, pose un problème de répartition des revenus, d'équilibre des finances publiques et doit être examinée au regard de son impact sur la croissance économique.

❋ **Proposition 19 : Un relèvement des minima sociaux** – dont le pouvoir d'achat n'a cessé de décrocher depuis 1990 par rapport au niveau de vie moyen, au SMIC et au seuil de pauvreté – s'impose.

❋ **Proposition 20 :** Notre Assemblée reprend la préconisation consistant à permettre un certain **cumul des revenus du travail et des prestations de solidarité** (minima, indemnités de chômage...) de manière à ce que le retour à l'emploi se traduise toujours par un gain en termes de ressources.

LUC GUYAU

Né le 21 juin 1948

Marié, 3 enfants

Fonctions au CES

- Vice-président du CES ;
- Membre du groupe de l'Agriculture ;
- Membre de la section des Questions économiques générales et de la conjoncture

Activité

- Agriculteur en Vendée

Autres Fonctions

- Président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture depuis mars 2001 ;
- Membre du COPA (Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne) ;
- Président de la Chambre d'Agriculture de Vendée (depuis 1995) ;
- Membre du Conseil économique et social régional des Pays de la Loire

Distinctions honorifiques

- Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur ;
- Chevalier dans l'Ordre national du Mérite ;
- Officier du Mérite agricole

Bibliographie

- *« La terre, les paysages et notre alimentation »*, Editions du Cherche Midi, 1998
- *« Le défi paysan »*, Editions du Cherche Midi, 2000

Une croissance auto-entretenue est liée à une amélioration du pouvoir d'achat

La France ne crée presque plus d'emplois : l'« enrichissement de la croissance en emplois » semble bien stoppé. Parallèlement, les « formes particulières d'emplois » concernent près de 3 millions de personnes et on dénombre 1 million de « travailleurs pauvres ». Par ailleurs, une forte baisse de l'emploi non marchand aidé a été observée en 2003 et 2004, mais un recentrage semble avoir été opéré avec la « loi de programmation pour la cohésion sociale ».

Ces difficultés se retrouvent dans les statistiques du chômage qui continue de progresser : le nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 est de 2,5 millions de personnes et, toutes catégories confondues, il atteint officiellement 3,9 millions. Au sens du BIT, le taux de chômage se situe aujourd'hui à 10,2 %, les jeunes de moins de 25 ans étant tout particulièrement touchés (près de 23 %). De plus, 1,2 million de personnes (plus des ¾ étant des femmes) sont dans une situation de « sous-emploi » (travail à temps partiel subi).

La progression du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages devait à nouveau ralentir au premier semestre 2005. La forte mobilisation sociale constatée notamment le 10 mars 2005 a conduit les pouvoirs publics à prendre partiellement en compte les revendications dans la fonction publique. Pour ce qui concerne le secteur privé, ils ont incité les partenaires sociaux à reprendre contact sur la question des salaires.

Au total, depuis 2002, les entreprises auront enregistré une baisse des prélèvements obligatoires de 6,1 milliards d'euros alors que les ménages auront supporté une hausse de 1,5 milliard. Dans sa volonté de relancer la consommation, le gouvernement a cherché à favoriser la baisse des prix dans la grande distribution, la mobilisation de l'épargne salariale et les donations. Ces mesures se sont révélées ponctuellement efficaces mais elles ont surtout profité aux ménages les plus aisés dont la propension à consommer est d'ailleurs la plus faible. On observe aussi un accroissement sensible du nombre des allocataires du RMI et environ 6 millions de personnes doivent vivre aujourd'hui avec un des minima sociaux.

*

* *

L'économie française ne saurait se satisfaire d'un rythme de croissance qui ne lui permet pas d'enregistrer des créations d'emplois en nombre suffisant pour résorber un chômage de masse destructeur pour son tissu social. Les propositions avancées dans cet avis s'inscrivent dans la perspective de la conjugaison entre la nécessaire efficacité économique et l'impératif de la justice sociale.

■ Publication 01 44 43 60 47
Service de la communication
■ Diffusion 01 44 43 63 30
Service des archives et de la distribution
■ Service de presse 01 44 43 61 25/21
■ ISSN 1767-8188
■ www.ces.fr